

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

—
Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@orange.fr

N° 0014/2023



**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION**

—
TOURNOI DE SIXTE

—
Le 9 JUILLET 2023

—
IMPASSE DES CERISIERS

Le Maire de la commune de SEEBACH

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière concernant le volet signalisation temporaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, suite à l'organisation d'un tournoi de Sixte par l'association « Camps Animations Partage » dite équipe CAP – représentée par son Président en exercice M. Gilles EHLENBERGER - d'interdire temporairement la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur le dimanche 9 juillet 2023 impasse des Cerisiers à SEEBACH,

ARRETE

Art. 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur seront interdits dans l'impasse des Cerisiers de **08h00 à 18h00 le dimanche 9 juillet 2023.**

Art. 2 : Cette disposition n'est pas applicable :

- aux véhicules de l'organisation,
- aux véhicules de secours,
- aux véhicules des forces de l'ordre,

Art. 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'association organisatrice.

Art. 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Sous- Préfecture de HAGUENAU - WISSEMBOURG,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WISSEMBOURG,
- Au SDIS de WISSEMBOURG,
- A l'association organisatrice.

Fait à SEEBACH, le 3 juillet 2023

Le Maire :

Michel LOM

